

Compte rendu de la séance du 17 mars 2015

Président : DELOCHE Georges

Secrétaire : ROCHE Julien

Présents :

Monsieur GEORGES DELOCHE, Monsieur David CAMMARANO, Madame SANDRA DOUCET BON, Monsieur CHRISTIAN CARLAC, Monsieur GINO BALOCCO, Monsieur JULIEN ROCHE, Monsieur MATHIAS VARIN, Madame CATHERINE LEPOUTRE, Monsieur BRUNO CLERICI, Monsieur LIONEL MAGNAT, Madame MARGUERITE MONESTIER, Madame LAURENCE RAILLON, Monsieur CHRISTIAN CHAILLOU, Madame MARIE HELENE GUILLON

Absent : Madame CELINE COURTIAL

Ordre du jour:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2014

VOTE TAUX IMPOSITION TAXES LOCALES 2015

AMENDE DE POLICE

Délibérations du conseil:

DELIBERATION N°1 / COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELOCHE Georges délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			77 435.36		77 435.36	
Opérations de l'exercice	318 458.74	404 451.84	171 998.94	191 031.35	490 457.68	595 483.19
TOTAUX	318 458.74	404451.84	249 434.30	191 031.35	567 893.04	595483.19
Résultat de clôture		85993.10	58 402.95			27590.15
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement Total				58402.95
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

58 402.95	au compte 1068 (recette d'investissement)
27590.15	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

DELIBERATION N°2 / COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELOCHE Georges délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 880.67		348 342.10		377 222.77
Opérations de l'exercice	163 650.06	168 536.51	4 560.00	29 837.00	168 210.06	198 373.51
TOTAUX	163 650.06	197 417.18	4 560.00	378 179.10	168 210.06	575 596.28
Résultat de clôture		33 767.12		373 619.10		407 386.22
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement				407 386.22
		Pour mémoire : virement à la s				

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
33 767.12	au compte 002 (excédent de fon

DÉLIBÉRATION N°3

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2015, il y a lieu de voter les taux d'imposition.

Elle rappelle que les taux actuels sont les suivants :

Taxe d'habitation	7,48 %
Taxe foncière (bâti)	10.01 %

Taxe foncière (non bâti) 35,66 %

Après en avoir délibéré, DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015 comme indiqués ci-dessus.

**DELIBERATION N° 4 : DOTATION EXCEPTIONNELLE - RECETTES SUR
AMENDE DE POLICE**

Monsieur le maire rappelle qu'avant le 1^{er}. janvier 2008, la répartition du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants était suivie par le service de la direction des routes du Conseil Général.

Depuis le 1^{er}. janvier 2008, la répartition du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants est suivie par le service des relations avec les collectivités du Conseil Général pour ce qui concerne l'enveloppe cantonale.

En conséquence dans un souci d'harmonisation des procédures, désormais le conseil municipal doit demander une attribution de subvention au titre des amendes de police.

La commune de Peyrus souhaite investir dans des barrières de protection pour manifestation. En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise SES de Vaultx en velin (69)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 voix pour, 1 contre, ACCEPTE le devis de l'entreprise SES concernant l'acquisition de onze barrières de protection pour un montant de 655.71 € H.T. soit 786.85 € T.T.C.

DEMANDE une attribution de subvention au titre des amendes de police au Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES :

- Séminaire municipal
- Dépôt de terre "route de st vincent"
- Travaux "enfouissement des lignes"
- Dépôt au bord des containers de tri
- Projet CCR : bacs de tri sélectif semi enterrés
- Compostage et tri des ordures ménagères, pour limiter le tonnage

Séance levée à 21 h 40